



F A É C U M

PLATEFORME DE REVENDICATIONS

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026

**FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL**

Adoptée à la 602^e séance du conseil central

Le 18 mars 2026

Rédaction :

Frédéric Beaudet, coordination aux affaires externes 2025-2026
Alexis Collette, coordination à la recherche universitaire 2025-2026
Marie Fournier, conseillère politique

Révision :

Yasmeen Lazaar, secrétaire générale 2025-2026

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des personnes autrices.

Ce document a été présenté lors de la 602^e séance ordinaire du conseil central, le 18 mars 2026.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. FRAIS DE SCOLARITE	5
2. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	6
3. STAGES	8
4. COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE	9
5. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC	11
6. ENVIRONNEMENT ET URGENCE CLIMATIQUE	12
7. LOGEMENT	13
8. LAÏCITÉ	14
9. FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN	15
10. BUREAU DU QUÉBEC À TEL-AVIV	16
11. RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN ET DROIT DE VOTE À 16 ANS	17
CONCLUSION	18
RAPPEL DES REVENDICATIONS	19
BIBLIOGRAPHIE	21

INTRODUCTION

Au cours des prochains mois, si ce n'est pas déjà le cas, la population québécoise sera appelée à se projeter notamment en matière de conditions de vie, d'accès à l'éducation et de réussite scolaire. Dans ce contexte, il est essentiel que l'enseignement supérieur soit reconnu comme un enjeu important par les différents partis politiques appelés à former le prochain gouvernement. La FAÉCUM joue ainsi un rôle de représentation auprès des formations politiques afin de porter les préoccupations et les besoins de la communauté étudiante universitaire.

De la précarité étudiante à la crise du logement, en passant par l'accueil de la communauté étudiante internationale ou par l'environnement, cette plateforme présentera 17 revendications s'adressant aux différentes personnes candidates aux prochaines élections provinciales. La FAÉCUM demande que ces priorités soient intégrées aux différents programmes politiques pour les élections 2026.

1. FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité représentent depuis des dizaines d'années un champ de bataille constant pour les associations étudiantes. Plusieurs périodes de gel et de dégel des frais de scolarité entre la fin des années 80 et la grève historique de 2012 étaient chaque fois un sujet de tension entre le mouvement étudiant et le gouvernement. L'indexation des frais de scolarité mise en place après le Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013 a toutefois amené une sorte d'accalmie sur cette revendication historique du mouvement étudiant, que plusieurs ont pu qualifier de « paix sociale »¹.

Or, selon la FAÉCUM, la dissipation des voix réclamant un gel des frais de scolarité n'est pas pour autant un indicateur que la situation financière de la communauté étudiante se soit améliorée. En effet, les frais sont indexés à la « dernière variation connue du revenu disponible par habitant »², un taux qui a augmenté plus rapidement que l'inflation depuis 2013. Entre 2013 et 2026, la hausse des frais de scolarité se situe à près de 40 %³, alors que l'inflation sur la même période s'inscrit à 32 %⁴. Ainsi, le poids financier que représentent les frais de scolarité ne fait que continuer d'augmenter, dans un contexte où la précarité financière frappe la communauté étudiante de plein fouet.

Afin de rétablir l'adéquation entre les frais de scolarité et le coût de la vie, la FAÉCUM considère donc essentiel de geler les frais de scolarité. Le gel de ces frais représenterait un engagement fort et relativement peu coûteux de la part du gouvernement pour garantir l'accessibilité financière aux études supérieures. Cette revendication s'inscrit également dans une tentative d'augmenter la part gouvernementale du financement des universités, en chute depuis l'adoption de la nouvelle politique de financement des universités en 2024.

Revendication 1

Que le gouvernement décrète un gel des frais de scolarité.

¹ Rémi Leroux, « Où va-t-on ? », *Revue À bâbord!*, n° 049 (mai 2013), <https://www.ababord.org/Ou-va-t-on>.

² Ministère de l'Enseignement supérieur, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2025-2026* (Gouvernement du Québec, 2025), <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regles-budgetaires-universites-calcul-subventions-2025-2026-juin-2025.pdf>.

³ Calculs effectués à partir des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec de 2013-2014 et de 2025-2026.

⁴ Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé », Gouvernement du Canada, 2026, <https://doi.org/10.25318/1810000501-FRA>.

2. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

L'Aide financière aux études (AFE) demeure l'un des principaux moyens à la disposition de la communauté étudiante pour diminuer sa précarité financière en bonifiant ses revenus. En 2022-2023, le programme comptait plus de 61 000 bénéficiaires dans l'ensemble des universités québécoises⁵, soit 19,3 % de l'ensemble de l'effectif étudiant universitaire. Sur une base annuelle, l'aide moyenne s'élevait alors à 10 124 \$ par prestataire⁶. Alors que le coût de la vie connaît une hausse marquée dans l'ensemble des régions québécoises, l'importance de continuer à financer adéquatement le programme de l'aide financière aux études est incontournable. Or, l'inadéquation des frais de subsistance avec le coût réel de la vie met à mal la capacité du programme à soutenir adéquatement l'accessibilité financière aux études supérieures.

La documentation officielle définit les frais de subsistance comme l'ensemble des dépenses que doit assumer une personne étudiante qui ne sont pas directement liés à sa scolarité. Les frais de subsistance incluent le « logement, la nourriture, les dépenses personnelles et le transport en commun »⁷. L'AFE octroie aux bénéficiaires du programme une allocation mensuelle, sous forme de prêts, de bourses, ou d'une combinaison des deux, visant à payer ces frais. En 2025-2026, cette allocation s'élève à un maximum de 1 387 \$ par mois⁸. De toute évidence, ce montant demeure bien en deçà de ce qui est généralement considéré comme un revenu viable. Le revenu viable est un indicateur développé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) qui vise à mesurer le « revenu après impôt nécessaire pour un panier de biens et services qui permet une vie hors de la pauvreté »⁹. Le calcul se base sur le prix d'un panier de consommation moyen dans sept villes québécoises. Selon cet indice, le revenu annuel après impôt considéré viable pour une personne habitant seule à Montréal s'élevait à 40 084 \$¹⁰ en 2025. Or, le revenu annuel brut d'une personne prestataire qui étudierait 8 mois par année, dont les parents ne contribuent pas à son revenu et dont le salaire annuel est de 7 056 \$, soit le maximum de son revenu

⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'Aide financière aux études - Rapport 2022-2023* (Gouvernement du Québec, 2025), 63, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/statistiques/Rapport-stats-AFE-2022-2023.pdf>.

⁶ Ministère de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'Aide financière aux études - Rapport 2022-2023*.

⁷ Ministère de l'Enseignement supérieur, *Une aide à votre portée 2025-2026* (Gouvernement du Québec, 2025), 38, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/0000-Aide-votre-portee-2025-2026.pdf>.

⁸ Ministère de l'Enseignement supérieur, *Une aide à votre portée 2025-2026*.

⁹ Eve-Lyne Couturier, *Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté* (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2025), 20, <https://iris-recherche.gc.ca/wp-content/uploads/2025/04/Revenu-viable-2025-WEB.pdf>.

¹⁰ Couturier, *Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté*.

protégé¹¹, se limite à 23 508 \$¹². Il demeure donc inférieur de plus de 16 000 \$ au revenu viable, ce qui est significatif.

Les hausses importantes des prix des loyers des dernières années expliquent en large partie l'écart constaté entre le revenu viable et celui d'une grande partie de la communauté étudiante. Entre 2019 et 2024, le prix moyen d'un appartement de deux chambres à Montréal a augmenté de près de 72 %, passant de 1130 \$ à 1940 \$¹³. La surchauffe du marché locatif oblige donc un nombre croissant de personnes étudiantes à dépenser pour leur loyer une part de leur revenu significativement plus élevée que le taux d'effort de 30 % recommandé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)¹⁴. La SCHL considère que le fait de consacrer une plus grande partie de son revenu au paiement de son loyer est indicateur d'une situation financière précaire. Selon UTILE, 64 % de la communauté étudiante du Québec consacrait en 2021 plus de 30 % de son revenu pour se loger¹⁵. À titre indicatif, un loyer de 1 940 \$, qui serait partagé par deux personnes inscrites dans un programme de baccalauréat disposant de l'aide maximale offerte par l'AFE, représenterait près de 50 % du revenu mensuel dont elles disposent¹⁶.

Afin de doter les prestataires de l'AFE d'un revenu viable qui leur permettrait de mieux faire face à la hausse généralisée du coût de la vie, la FAÉCUM estime qu'un doublement du montant des frais de subsistance, passant de 1387 \$ à 2774 \$ par mois, est alors nécessaire.

Revendication 2

Que les frais de subsistance de l'Aide financière aux études soient doublés.

¹¹ Le revenu protégé est le revenu maximal qu'un prestataire du régime peut gagner en travaillant avant que ses bourses ne soient diminuées.

¹² Le revenu annuel maximal d'une personne prestataire de l'AFE qui étudie 8 mois par année est composé d'un revenu d'emploi de 7 056 \$, 8 allocations mensuelles de 1 387 \$ pour frais de subsistance, 2 paiements ponctuels de 2 177 \$ pour frais de scolarité et deux autres de 501 \$ pour le matériel scolaire.

¹³ Statistique Canada, « Prix des loyers demandés, par type d'unité locative et nombre de chambres à coucher, estimations expérimentales », 2025, <https://doi.org/10.25318/4610009201-FRA>.

¹⁴ Société canadienne d'hypothèque (SCHL), Rapport sur le marché locatif - Automne 2024 (2024), 99, <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/fall-2024/rental-market-report-fall-2024-fr.pdf>.

¹⁵ UTILE, *Enquête PHARE 2021 - Le logement étudiant au Québec* (2022), 90, https://cdn.prod.website-files.com/671f03f16a9ff0cd1e15782e/685e286e0fff3c409b3567b7_63e165b75ec8bcf071660a71_Rapport-PHARE-2021_20230206_avecPT.pdf.

¹⁶ Le calcul se base sur un revenu de 23 508 \$ dont la composition est détaillée à la note 12.

3. STAGES

Actuellement, environ 120 000 personnes effectuent annuellement des stages, avec une rémunération qui varie grandement selon les programmes d'études. Environ 16 % des stages sont rémunérés, généralement dans les domaines à prédominance masculine¹⁷. Cette situation reflète une division genrée du travail, qui valorise la nature productive des secteurs masculinisés tout en réduisant le financement des domaines liés à la reproduction sociale, comme la santé et l'éducation, à un caractère vocationnel. Ainsi, l'absence de rémunération des stagiaires dans ces secteurs contribue au maintien des inégalités économiques entre les genres, alors qu'en 2022, le revenu net des Québécoises était encore 21 % inférieur à celui des hommes¹⁸.

Par ailleurs, l'obligation d'effectuer un stage peu ou pas rémunéré constitue un facteur important de précarisation. Elle entraîne une perte de revenus et une hausse des dépenses, notamment liées aux déplacements, à l'abandon d'un emploi ou à un déménagement, ce qui engendre un stress financier et une surcharge de travail. Améliorer la rémunération des stages est donc essentiel pour réduire la précarité étudiante et favoriser l'équité économique. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en éducation et en santé, il s'agit également d'un levier important pour améliorer l'attractivité de ces professions.

Revendication 3

Que le gouvernement du Québec instaure la rémunération obligatoire de tous les stages.

Par ailleurs, malgré l'adoption en 2022 de la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail (Loi P-39.3), les stagiaires demeurent exclus du droit de se syndiquer. Le 3 octobre 2025, le Tribunal administratif du travail a rejeté la requête du Syndicat des stagiaires du Québec, jugeant qu'ils ne sont pas des « salariés » au sens du Code du travail, ce qui les empêche de former une unité d'accréditation. Cette exclusion limite leur capacité à défendre leurs droits, notamment en matière de rémunération. Il apparaît donc nécessaire de modifier le Code du travail pour réduire les discriminations entre les différents domaines de stage, de garantir aux stagiaires leur liberté d'association et leur permettre de défendre leurs droits.

Revendication 4

Que le gouvernement du Québec garantisse aux stagiaires leur liberté d'association en leur reconnaissant le droit de se syndiquer.

¹⁷ Milène Lokrou et Julia Posca, *Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire* (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2023), 16, <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/2023-10-Remuneration-des-stages-WEB.pdf>.

¹⁸ Institut de la statistique du Québec, « Revenu moyen », 2025, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/revenu-moyen?onglet=ensemble-de-la-population>.

4. COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE

La communauté étudiante internationale joue un rôle central dans la vitalité académique, sociale, culturelle et économique du Québec. Elle contribue de manière significative à la recherche universitaire, au dynamisme des campus, à l'ouverture de l'enseignement supérieur sur le monde et à la réponse aux besoins de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs. Malgré cette contribution essentielle, les conditions d'études et d'établissement offertes à cette communauté se sont détériorées au cours des dernières années, notamment sur les plans financier et migratoire.

La dérèglementation des frais de scolarité exigés à la communauté étudiante internationale a profondément transformé le financement des universités québécoises au cours des dernières années. Depuis 2018, les réformes à la *Politique québécoise de financement des universités* permettent aux universités de fixer librement les frais exigés à la communauté étudiante internationale et de conserver cette importante source de revenus¹⁹. Dû à ces réformes, la dépendance des universités aux revenus issus de la communauté étudiante internationale n'a fait qu'accroître²⁰.

Cette dérèglementation persistante constitue un frein important à l'accessibilité aux études supérieures. Alors qu'un programme de baccalauréat avant 2018 coûtait un peu plus de 17 000 \$ pour la communauté étudiante internationale, ces frais atteignent aujourd'hui près de 30 000 \$ à l'Université de Montréal²¹, entre 33 000 \$ et 73 000 \$ à l'Université McGill²², et environ 27 000 \$ à l'UQAM²³. Cette hausse transfère une part croissante du financement universitaire vers la communauté étudiante internationale, accentuant le stress financier et les inégalités entre les établissements. Il apparaît nécessaire que le gouvernement du Québec encadre davantage ces frais afin d'assurer l'accessibilité financière au lieu de se désengager en déléguant le financement des universités aux frais de la communauté étudiante internationale plutôt que d'assumer pleinement son rôle. Il est nécessaire que le gouvernement du Québec encadre les frais exigés à la communauté étudiante internationale, afin d'assurer l'accessibilité financière et de réduire les inégalités entre les établissements.

¹⁹Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Politique québécoise de financement des universités - 2018* (Gouvernement du Québec, 2018), 48, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3547798>.

²⁰ Samuel-Élie Lesage, *Quel avenir pour le financement des universités?* (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2025), <https://iris-recherche.qc.ca/publications/financement-universites/>. ; Ministère de l'Enseignement supérieur, *Politique québécoise de financement des universités - 2024* (Gouvernement du Québec, 2024), 28, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/politique/Politique-financement-universites.pdf>.

²¹ Bureau du registraire, « Coûts des études », *Université de Montréal*, s. d., <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolaire/couts/#c134032>.

²² Student Accounts, « Fee Calculator - Undergraduate Tuition & Fees », *McGill University*, s. d., <http://mcgill.ca/student-accounts/tuition-charges/fallwinter-term-tuition-and-fees/undergraduate-fees>.

²³ Étudier à l'UQAM, « Coût des études », *UQAM*, s. d., <https://etudier.uqam.ca/cout-bourses>.

Revendication 5 :

Que le gouvernement du Québec instaure un prix plafond sur les frais de scolarités exigés à la communauté étudiante internationale dans les établissements universitaires québécois.

Par ailleurs, l'accès à un parcours clair vers la résidence permanente constitue un facteur déterminant pour l'attractivité du Québec et la rétention des talents formés ici qui contribuent déjà activement à la société québécoise. L'abolition du Programme de l'expérience québécoise en novembre 2025 a fermé une voie importante d'établissement, contribuant à amplifier un climat instable pour cette communauté²⁴. Le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), désormais principal mécanisme d'accès au Certificat de sélection du Québec, repose sur une sélection compétitive axée sur les besoins immédiats du marché du travail et ne tient pas suffisamment compte du parcours académique réalisé au Québec. Il n'offre ni délais prévisibles ni transition fluide entre les études et l'établissement permanent.

Le Québec gagnerait à se doter d'une voie d'accès rapide, stable et prévisible à la résidence permanente pour les personnes étudiantes internationales diplômées, afin de reconnaître leur contribution et de favoriser leur rétention à long terme.

Revendication 6 :

Que le gouvernement du Québec mette en place une voie d'accès dédiée, rapide, stable et prévisible à l'obtention du Certificat de sélection du Québec et à la résidence permanente pour les personnes étudiantes internationales diplômées au Québec, adaptée à la réalité étudiante et distincte des mécanismes généraux de sélection de la main-d'œuvre.

²⁴ Ministère de l'Immigration, *Programme de l'expérience québécoise (PEQ)* (Gouvernement du Québec, 2026), <https://www.quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise>.

5. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

La recherche académique est au centre des missions universitaires, du rayonnement du Québec à l'international, des investissements d'impact dans la société actuelle et des moteurs de l'innovation québécoise. Malgré son importance stratégique largement partagée, le financement du Fonds de recherche du Québec (FRQ) stagne depuis 15 ans mis à part une légère augmentation des bourses en 2023²⁵. Ce sous-investissement ne suit pas la croissance de l'inflation ni de l'écosystème de la recherche.

Ces bourses composent la majeure partie du financement de ces personnes étudiantes, leur salaire annuel pour survivre à une économie demandant plus de 40 000 \$/année, si on se fie au revenu viable à Montréal²⁶. Actuellement les bourses sont de 20 000 \$ à la maîtrise et 25 000 \$ au doctorat²⁷. Des montants donc bien inférieurs au nécessaire pour couvrir les frais de base des personnes étudiantes, mais aussi bien inférieurs à ceux offerts par le gouvernement fédéral de respectivement 27 000 \$ et 40 000 \$.

De plus, une hausse importante du nombre de candidatures admissibles à ces bourses (32 % en trois ans) a complètement fait chuter le taux d'octroi de ces bourses de 41 % en 2022-2023²⁸ à seulement 28 % en 2025-2026, tous secteurs confondus²⁹. De nombreuses demandes jugées excellentes par la communauté scientifique demeurent ainsi non financées. Pour accroître la rétention de nos talents, contribuer à former une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'augmenter l'attractivité et l'accessibilité aux cycles supérieurs, la FAÉCUM demande que le programme des bourses étudiantes du FRQ soit bonifié à la hauteur d'un investissement annuel de 65 M\$ récurrents. Cela permettrait d'augmenter non seulement le montant, mais aussi le nombre de bourses disponibles et permettre à la recherche étudiante québécoise de s'épanouir dans son système, mais aussi de rayonner dans le monde entier.

Revendication 7

Que le gouvernement du Québec investisse davantage dans les Fonds de recherche du Québec afin d'augmenter la valeur des bourses et le nombre de bourses à la maîtrise et au doctorat.

²⁵ Fonds de recherche du Québec, *Les FRQ investissent 270,3 M\$ dans les octrois 2023-2024*, 2023, <https://frq.gouv.qc.ca/les-frq-investissent-2703-m-dans-les-octrois-2023-2024/>.

²⁶ Couturier, *Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté*.

²⁷ INRS, *Bourses du Fonds de recherche du Québec - Société et culture*, s. d., <https://inrs.ca/les-etudes/bourses-d-etudes/repertoire-des-bourses-d-etudes/bourses-du-fonds-de-recherche-du-quebec-societe-et-culture/>.

²⁸ Fonds de recherche du Québec, « Offres de financement - concours 2022-2023 », 2025, <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/05/offres-de-financement-2022-2023.pdf>.

²⁹ Fonds de recherche du Québec, « Offres de financement - concours 2025-2026 », 2025, <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/04/offres-de-financement-2025-2026-1.pdf>.

6. ENVIRONNEMENT ET URGENCE CLIMATIQUE

La crise climatique constitue une urgence sociale, environnementale et générationnelle. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les trajectoires actuelles d'émissions de gaz à effet de serre (GES) entraîneront des bouleversements durables affectant les conditions de vie, la santé publique et la sécurité alimentaire³⁰. Les personnes étudiantes figurent parmi les premières générations à subir les conséquences de l'inaction climatique. Dans ce contexte, le Québec ne peut plus se contenter d'objectifs généraux ni de mesures fragmentaires. Cette insuffisance se reflète également dans le réseau de l'enseignement supérieur, malgré le fort potentiel des universités en matière de réduction des émissions. Le secteur universitaire demeure un important émetteur de GES, notamment en raison de bâtiments énergivores et d'une dépendance persistante aux énergies fossiles³¹. À l'Université de Montréal, par exemple, le gaz naturel représente plus de 98 % des émissions énergétiques, malgré une électricité largement décarbonée au Québec³². Or, la transition énergétique des universités nécessite des investissements publics à la hauteur des transformations requises. Le financement actuel, souvent ponctuel et compétitif, limite la capacité des établissements à planifier des transformations durables. Un soutien financier accru de l'État est donc nécessaire pour permettre aux universités de réduire leurs émissions et contribuer pleinement à l'atteinte des cibles climatiques du Québec.

Revendication 8

Que le gouvernement du Québec mette en place un financement dédié et récurrent afin de soutenir la transition énergétique des universités et la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

De plus, malgré ses engagements, le Québec n'est pas en voie d'atteindre ses cibles climatiques et les mécanismes actuels manquent de cohérence et d'ambition. Il est donc impératif de mettre fin au développement de nouvelles infrastructures liées aux énergies fossiles.

Revendication 9

Que le gouvernement du Québec s'engage à refuser tout nouveau projet d'infrastructures liées aux énergies fossiles, notamment les pipelines et les gazoducs.

³⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023* (2023), <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.

³¹ Alex Latulipe Loiselle, *L'impact environnemental des universités : Analyse et recommandations* (Union étudiante du Québec (UEQ), 2021), <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-l'impact-environnemental-des-universites.pdf>.

³² Unité du Développement durable, *Empreinte carbone : Rapport des émissions de GES sur la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023* (Université de Montréal, 2023), <https://durable.umontreal.ca/fileadmin/durable/documents/2024-01-rapport-emissions-GES-UdeM.pdf>.

7. LOGEMENT

La crise du logement qui frappe le Québec et Montréal représente un poids important pour la communauté étudiante. À Montréal, entre 2019 et 2024, le prix moyen d'un appartement de deux chambres est passé de 1 130 \$ à 1 940 \$, soit une hausse de 72 %, alors que l'inflation s'établissait à 21 % sur la même période³³. Cette augmentation fragilise sérieusement la situation financière de nombreuses personnes étudiantes. Pendant ce temps, les modifications apportées au *Règlement sur les critères de fixation des loyers* en 2026 exacerbent la crise en permettant des hausses encore plus importantes³⁴. Dans ce contexte, la FAÉCUM, tout comme plusieurs organismes de défense des droits des locataires³⁵, considère qu'un gel des loyers constitue une mesure nécessaire pour freiner la crise en attendant de mettre en place un réel contrôle des loyers favorable aux locataires.

Revendication 10

Que les loyers soient gelés en période de pénurie de logements abordables.

À plus long terme, une augmentation de l'offre de logements abordables et hors marché est essentielle. Lancé en 2022, le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) vise à financer la construction de logements abordables, mais il a été critiqué en raison de l'admissibilité des entreprises privées aux subventions³⁶. Le programme exige seulement le respect de critères d'abordabilité pour une durée de 10 à 35 ans³⁷ après quoi les loyers peuvent être augmentés sans restriction par les entreprises privées. La FAÉCUM est donc d'avis de plafonner les sommes du PHAQ pouvant être attribuées au privé, tout en permettant aux OBNL de déposer des demandes en continu. Dans le même esprit, la FAÉCUM considère que le statut de développeur qualifié du volet 4 du PHAQ, qui permet un accès plus facile et rapide à des subventions, devrait exclure d'emblée les entreprises privées.

Revendication 11

Que le gouvernement du Québec plafonne les sommes du Programme d'habitation abordable du Québec destinées aux entreprises à but lucratif et exclue ces derniers du statut de développeur qualifié du volet 4.

³³ Statistique Canada, « Prix des loyers demandés, par type d'unité locative et nombre de chambres à coucher, estimations expérimentales », 2025, <https://doi.org/10.25318/4610009201-FRA>; Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé ».

³⁴ Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), *Protéger les locataires, pas les profits : Le 2e projet de règlement modifiant le Règlement sur les critères de fixation de loyer, encore une réforme à l'envers*. (2025), <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/10/Memoire-2e-projet-reglement-fixation-des-loyers-oct-2025.pdf>.

³⁵ Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), *Près de 15 000 personnes demandent le gel immédiat des loyers au Québec*, 2025, <https://rclalq.qc.ca/2025/10/pres-de-15-000-personnes-demandent-le-gel-immediat-des-loyers-au-quebec/>.

³⁶ Claire Ross, « Logement « abordable » : le nouveau programme provincial exclut les personnes à faible revenu », *Pivot*, 8 février 2022, <https://pivot.quebec/2022/02/08/logement-abordable-le-nouveau-programme-provincial-exclut-les-personnes-a-faible-revenu/>.

³⁷ Direction de la santé publique de la Montérégie, « Comparaison des cadres normatifs des programmes de la SHQ - AccèsLogis et PHAQ », 2024, <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/01/phaq-acceslogis-comparaisons.pdf>.

8. LAÏCITÉ

Depuis l'adoption en 2019 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, plus connue comme la Loi 21, la question de la laïcité a fait couler bien de l'encre au Québec. Or, une série plus récente de projets de loi est à nouveau venue redéfinir ce qu'on devrait considérer comme le principe de la laïcité au Québec. En effet, la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*, ou Loi 94, et la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*, ou projet de loi n° 9, continuent de brimer la liberté de religion, en plus d'introduire des barrières considérables d'accès à l'enseignement supérieur pour les femmes issues de plusieurs communautés religieuses.

La Loi 94, adoptée en octobre 2025, vient étendre différents principes de la Loi 21, comme l'interdiction du port de signes religieux, à de nouveaux groupes d'individus qui gravitent autour des écoles et centres de services scolaires. C'est ainsi que les personnes stagiaires qui œuvrent dans des écoles ou auprès d'élèves, jusque-là exclues de l'application de la Loi 21, doivent depuis octobre dernier se plier à l'interdiction du port de signes religieux afin de réaliser leur stage. L'application de cette loi aux stagiaires soulève aussi un enjeu pour les personnes étudiantes qui ne sont pas en enseignement, mais qui réalisent néanmoins des stages en milieu scolaire, par exemple en orthophonie, en travail social ou en psychoéducation. Dans ces programmes, les personnes étudiantes sont donc aux prises avec des exigences qui ne s'appliqueront pas nécessairement à leur futur milieu d'emploi. La Loi 94 ne vient pas seulement dicter à ces personnes comment s'habiller dans les salles de classe, mais vient directement exclure les personnes portant un signe religieux de certains programmes d'études. Afin d'éviter d'appliquer une discrimination induite dans ces domaines connexes à celui de l'éducation, la FAÉCUM demande donc d'exempter d'emblée les stagiaires de l'application de la Loi 94.

Revendication 12

Que les stagiaires soient exclus de l'application de la Loi 94.

Le gouvernement a également présenté en novembre 2025 le projet de loi n° 9, qui ajoute plusieurs nouvelles exigences en matière de laïcité, notamment dans les services de garde ou au sujet des prières publiques. Or, ce projet de loi vient également avec une nouvelle disposition touchant les universités, soit l'interdiction de fréquenter une université avec le visage couvert, autrement dit avec un niqab ou une burka. C'est ici une extension importante du concept de laïcité, puisqu'on étend les exigences de neutralité religieuse non seulement à des personnes qui livrent une mission de l'État, mais aussi aux personnes qui en reçoivent les services. La FAÉCUM considère que ce dangereux glissement dénature complètement le principe de laïcité et ne peut en aucun cas justifier de restreindre l'accès à l'enseignement supérieur. La FAÉCUM demande tout simplement le retrait du projet de loi n° 9, ou son abrogation, le cas échéant.

Revendication 13

Que le projet de loi n° 9 soit retiré.

9. FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

Le transport en commun constitue un service public essentiel pour la communauté étudiante montréalaise. Il représente le principal moyen de déplacement vers les établissements d'enseignement, les stages, les emplois et les services, tout en contribuant à réduire la dépendance à l'automobile. Or, les perturbations répétées du service de la Société de transport de Montréal (STM), notamment lors des récents conflits de travail, ont mis en lumière la fragilité du réseau et les limites d'un modèle de financement inadéquat. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte plus large de sous-financement structurel du transport collectif par le gouvernement du Québec.³⁸

Les difficultés actuelles de la STM sont largement attribuables au manque d'investissements dans le maintien et la modernisation de ses infrastructures. Une part importante de ses actifs est en mauvais état, ce qui a entraîné le report de travaux majeurs et la suspension de projets essentiels. La baisse d'achalandage observée en 2025, attribuable notamment aux grèves et à l'instabilité du service, illustre les conséquences concrètes de ce sous-financement sur la confiance des personnes utilisatrices³⁹. Cette situation a des impacts directs sur la communauté étudiante, pour qui la fiabilité du transport en commun est une condition essentielle à l'accessibilité à l'éducation. Ces enjeux sont particulièrement préoccupants en ce qui concerne le transport adapté. La STM a annoncé l'élimination de 300 postes et des mesures visant à confier au secteur privé le transport adapté par minibus⁴⁰. Cette orientation suscite de fortes inquiétudes dans le milieu associatif et chez les personnes nécessitant le transport adapté⁴¹.

Pour la FAÉCUM, assurer un financement stable et suffisant du transport en commun, incluant le transport adapté public, est une condition essentielle à l'accessibilité à l'éducation. La fiabilité du réseau influence directement la capacité de la communauté étudiante à se rendre aux lieux d'études, de stages et de travail, ce qui rend nécessaire une intervention structurante du gouvernement du Québec.

Revendication 14

Que le gouvernement du Québec augmente de façon significative et récurrente le financement du transport collectif, incluant le transport adapté public, afin d'assurer l'accessibilité aux études pour l'ensemble de la communauté étudiante.

³⁸ Caroline Senneville, « Ce qui se cache derrière la grève de la STM », *Confédération des syndicats nationaux (CSN)*, 2025, <https://www.csn.qc.ca/actualites/ce-qui-se-cache-derriere-la-greve-de-la-stm/>.

³⁹ Jeanne Corriveau, « Sous-financement et baisse d'achalandage à la STM », *Le Devoir*, 2026, <https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/949248/sous-financement-baisse-achalandage-stm>.

⁴⁰ Jeanne Corriveau, « La STM se serre la ceinture et confirme la suppression de 300 postes », *Le Devoir*, 2026, <https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/947091/stm-serre-ceinture-confirme-suppression-300-postes>.

⁴¹ Table de concertation sur l'accessibilité universelle des transports collectifs de l'île de Montréal, « Préoccupations du milieu associatif quant à l'implication de firmes privées dans le projet de mutualisation du transport adapté de l'ARTM », *Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA Montréal)*, 2025, <https://rutamtl.com/3439-2/>.

10. BUREAU DU QUÉBEC À TEL-AVIV

La FAÉCUM dénonce les violations graves et répétées du droit international et des droits de la personne commises par l'État d'Israël envers la population palestinienne. La situation humanitaire actuelle est inacceptable. Selon un récent rapport, entre le 7 octobre 2023 et le 6 janvier 2026, 71 391 personnes ont été tuées et 171 279 blessées dans la bande de Gaza⁴². L'effondrement des infrastructures civiles, de santé et d'éducation, ainsi que les entraves à l'aide humanitaire et les attaques contre des installations protégées, mettent gravement en danger la population civile et constituent des violations du droit international humanitaire⁴³.

Au-delà des constats humanitaires, le droit international en place renforce l'urgence d'actions cohérentes. Le droit international renforce l'urgence d'actions cohérentes. Le 21 novembre 2024, la Cour pénale internationale (CPI) a lancé des mandats d'arrêt contre le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment l'utilisation de la famine comme méthode de guerre⁴⁴. De plus, dans ses avis consultatifs du 19 juillet 2024 et du 22 octobre 2025, la Cour internationale de Justice (CIJ) a conclu que la présence d'Israël dans le territoire palestinien occupé est illicite et a rappelé l'obligation des États de ne pas reconnaître ni soutenir cette situation⁴⁵.

Dans le contexte actuel, la FAÉCUM considère qu'un geste clair et cohérent s'impose afin d'aligner l'action internationale du Québec sur le respect du droit international et des droits de la personne. Bien que la politique étrangère relève du gouvernement fédéral, le Québec exerce des actions internationales et doit s'assurer que celles-ci ne contribuent pas à la normalisation de violations graves du droit international.

Revendication 15

Que le gouvernement du Québec procède à la fermeture immédiate et sans condition du Bureau du Québec à Tel-Aviv.

⁴² Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, *UNRWA Situation Report #204 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the occupied West Bank, including East Jerusalem* (Organisation des Nations unies, 2026), <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-204-situation-gaza-strip-and-west-bank-including-east-jerusalem>.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Cour pénale internationale (CPI), *Netanyahu* (2024), <https://www.icc-cpi.int/defendant/netanyahu>.

⁴⁵ Cour internationale de justice (CIJ), *Résumé de l'avis consultatif du 19 juillet 2024* (2024), <https://www.icj-cij.org/fr/node/204176>; Cour internationale de justice (CIJ), *Obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci* (2025), <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/196/196-20251022-pre-01-00-fr.pdf>.

11. RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN ET DROIT DE VOTE À 16 ANS

Au Québec, plusieurs tentatives ont été menées pour réformer notre mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. L'élection de 1998, où le Parti québécois a formé un gouvernement majoritaire malgré un nombre de votes inférieur au Parti libéral, a notamment ravivé les critiques envers ce système. Plus récemment, le projet de loi 39 visant la réforme du mode de scrutin a été déposé par la Coalition Avenir Québec en 2019 avant d'être abandonné en 2021, mettant fin au projet de réforme le plus concret de l'histoire du Québec.

Les résultats des élections de 2022 ont démontré à nouveau les limites du mode de scrutin actuel. La Coalition avenir Québec a obtenu 72 % des sièges avec seulement 41 % des votes. De même, le Parti québécois et le Parti libéral ont obtenu des appuis similaires (14,6 % contre 14,4 %), mais un nombre de sièges très différent (3 contre 21), démontrant l'incapacité du système actuel à refléter fidèlement la volonté populaire. La FAÉCUM appuie donc l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales, tel que proposé par plusieurs organisations, dont le Mouvement démocratie nouvelle.

Revendication 16

Que le gouvernement du Québec mette en place un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales.

Dans une perspective visant à renforcer la participation démocratique, la FAÉCUM soutient également l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans. Les décisions politiques actuelles auront des impacts durables sur les jeunes, qui devraient pouvoir participer aux choix qui les concernent. Plusieurs droits sont déjà reconnus à cet âge et des démarches internationales similaires démontrent que les jeunes de 16 et 17 ans sont particulièrement impliqués démocratiquement. Lors du référendum écossais de 2014, 75 % des jeunes de 16 et 17 ans ont voté, contre 54 % des 18 à 24 ans et 72 % des 25 à 34 ans⁴⁶. Des résultats similaires ont été observés en Norvège⁴⁷ et en Autriche⁴⁸ où la participation et l'engagement démocratique des jeunes ont été significatifs. À la lumière de ces exemples, la FAÉCUM se range derrière l'avis de plusieurs groupes comme UNICEF Canada et soutient que le Québec devrait abaisser l'âge de vote à 16 ans.

Revendication 17

Que le gouvernement du Québec abaisse l'âge du droit de vote à 16 ans.

⁴⁶ The Electoral Commission, *Scottish Independence Referendum: Report on the referendum held on 18 September 2014* (2014), https://www.electoralcommission.org.uk/sites/default/files/pdf_file/Scottish-independence-referendum-report.pdf.

⁴⁷ Guro Ødegård, *Why did they vote? Voter turnout and the mobilization of 16-years-olds in the Norwegian local election of 2011* (2014), <https://api.semanticscholar.org/CorpusID:231690962>.

⁴⁸ Markus Wagner et al., « Voting at 16: Turnout and the Quality of Vote Choice », *Electoral Studies* 31, n° 2 (2012): 372-83, <https://doi.org/10.1016/j.electstud.2012.01.007>.

CONCLUSION

Cette plateforme de revendications représente les intérêts et les besoins de la communauté étudiante de l'Université de Montréal, soit près de 40 000 personnes étudiantes membres de la FAÉCUM. À travers ces revendications, la FAÉCUM met de l'avant des demandes concrètes, afin qu'elles soient prises en compte dans les prochaines élections et pour que les priorités gouvernementales reflètent davantage la réalité étudiante et les conditions nécessaires à la réussite.

Au-delà de l'enseignement supérieur, les décisions du gouvernement du Québec ont des impacts directs sur les conditions de vie des personnes étudiantes, notamment en matière de logement, de transport, d'environnement, de participation démocratique et de respect des droits de la personne. Dans ce contexte, il est essentiel que les formations politiques reconnaissent pleinement la réalité étudiante et les défis auxquels elle est confrontée. La FAÉCUM invite ainsi les partis politiques et les personnes candidates à considérer ces revendications avec sérieux et à les intégrer à leurs engagements, afin de contribuer à bâtir un Québec plus accessible, plus équitable et plus juste pour l'ensemble de la communauté étudiante.

RAPPEL DES REVENDICATIONS

Revendication 1

Que le gouvernement décrète un gel des frais de scolarité.

Revendication 2

Que les frais de subsistance de l'Aide financière aux études soient doublés.

Revendication 3

Que le gouvernement du Québec instaure la rémunération obligatoire de tous les stages.

Revendication 4

Que le gouvernement du Québec garantisse aux stagiaires leur liberté d'association en leur reconnaissant le droit de se syndiquer.

Revendication 5

Que le gouvernement du Québec instaure un prix plafond sur les frais de scolarités exigés à la communauté étudiante internationale dans les établissements universitaires québécois.

Revendication 6

Que le gouvernement du Québec mette en place une voie d'accès dédiée, rapide, stable et prévisible à l'obtention du Certificat de sélection du Québec et à la résidence permanente pour les personnes étudiantes internationales diplômées au Québec, adaptée à la réalité étudiante et distincte des mécanismes généraux de sélection de la main-d'œuvre.

Revendication 7

Que le gouvernement du Québec investisse davantage dans les Fonds de recherche du Québec afin d'augmenter la valeur des bourses et le nombre de bourses à la maîtrise et au doctorat.

Revendication 8

Que le gouvernement du Québec s'engage à refuser tout nouveau projet d'infrastructures liées aux énergies fossiles, notamment les pipelines et les gazoducs.

Revendication 9

Que le gouvernement du Québec mette en place un financement dédié et récurrent afin de soutenir la transition énergétique des universités et la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Revendication 10

Que les loyers soient gelés en période de pénurie de logements abordables.

Revendication 11

Que le gouvernement du Québec plafonne les sommes du Programme d'habitation abordable du Québec destinées aux organismes à but lucratif et exclue ces derniers du statut de développeur qualifié du volet 4.

Revendication 12

Que les stagiaires soient exclus de l'application de la Loi 94.

Revendication 13

Que le projet de loi n° 9 soit retiré.

Revendication 14

Que le gouvernement du Québec augmente de façon significative et récurrente le financement du transport collectif, incluant le transport adapté public, afin d'assurer l'accessibilité aux études pour l'ensemble de la communauté étudiante.

Revendication 15

Que le gouvernement du Québec procède à la fermeture immédiate et sans condition du Bureau du Québec à Tel-Aviv.

Revendication 16

Que le gouvernement du Québec mette en place un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales.

Revendication 17

Que le gouvernement du Québec abaisse l'âge du droit de vote à 16 ans.

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau du registraire. « Coûts des études ». *Université de Montréal*, s. d. <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolaire/couts/#c134032>.
- Corriveau, Jeanne. « La STM se serre la ceinture et confirme la suppression de 300 postes ». *Le Devoir*, 2026. <https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/947091/stm-serre-ceinture-confirme-suppression-300-postes>.
- Corriveau, Jeanne. « Sous-financement et baisse d'achalandage à la STM ». *Le Devoir*, 2026. <https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/949248/sous-financement-baisse-achalandage-stm>.
- Cour internationale de justice (CIJ). *Obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci*. 2025. <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/196/196-20251022-pre-01-00-fr.pdf>.
- Cour internationale de justice (CIJ). *Résumé de l'avis consultatif du 19 juillet 2024*. 2024. <https://www.icj-cij.org/fr/node/204176>.
- Cour pénale internationale (CPI). *Netanyahu*. 2024. <https://www.icc-cpi.int/defendant/netanyahu>.
- Couturier, Eve-Lyne. *Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2025. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2025/04/Revenu-viable-2025-WEB.pdf>.
- Direction de la santé publique de la Montérégie. « Comparaison des cadres normatifs des programmes de la SHQ - AccèsLogis et PHAQ ». 2024. <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/01/phaq-acceslogis-comparaisons.pdf>.
- Étudier à l'UQAM. « Coût des études ». *UQAM*, s. d. <https://etudier.uqam.ca/cout-bourses>.
- Fonds de recherche du Québec. *Les FRQ investissent 270,3 M\$ dans les octrois 2023-2024*. 2023. <https://frq.gouv.qc.ca/les-frq-investissent-2703-m-dans-les-octrois-2023-2024/>.
- Fonds de recherche du Québec. « Offres de financement - concours 2022-2023 ». 2025. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/05/offres-de-financement-2022-2023.pdf>.
- Fonds de recherche du Québec. « Offres de financement - concours 2025-2026 ». 2025. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/04/offres-de-financement-2025-2026-1.pdf>.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). *AR6 Synthesis Report : Climate Change 2023*. 2023. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.
- INRS. *Bourses du Fonds de recherche du Québec - Société et culture*. s. d. <https://inrs.ca/les-etudes/bourses-d-etudes/repertoire-des-bourses-d-etudes/bourses-du-fonds-de-recherche-du-quebec-societe-et-culture/>.
- Institut de la statistique du Québec. « Revenu moyen ». 2025. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/revenu-moyen?onglet=ensemble-de-la-population>.
- Latulipe Loiselle, Alex. *L'impact environnemental des universités : Analyse et recommandations*. Union étudiante du Québec (UEQ), 2021. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-liimpact-environnemental-des-universites.pdf>.
- Lesage, Samuel-Élie. *Quel avenir pour le financement des universités ?* Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2025. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/financement-universites/>.

- Lokrou, Milène, et Julia Posca. *Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2023. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/2023-10-Remuneration-des-stages-WEB.pdf>.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Politique québécoise de financement des universités - 2018*. Gouvernement du Québec, 2018. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3547798>.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. *Politique québécoise de financement des universités - 2024*. Gouvernement du Québec, 2024. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/politique/Politique-financement-universites.pdf>.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2025-2026*. Gouvernement du Québec, 2025. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regles-budgetaires-universites-calcul-subventions-2025-2026-juin-2025.pdf>.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. *Statistiques de l'Aide financière aux études - Rapport 2022-2023*. Gouvernement du Québec, 2025. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/statistiques/Rapport-stats-AFE-2022-2023.pdf>.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. *Une aide à votre portée 2025-2026*. Gouvernement du Québec, 2025. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/0000-Aide-votre-portee-2025-2026.pdf>.
- Ministère de l'Immigration. *Programme de l'expérience québécoise (PEQ)*. Gouvernement du Québec, 2026. <https://www.quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise>.
- Ødegård, Guro. *Why did they vote? Voter turnout and the mobilization of 16-years-olds in the Norwegian local election of 2011*. 2014. <https://api.semanticscholar.org/CorpusID:231690962>.
- Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. *UNRWA Situation Report #204 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the occupied West Bank, including East Jerusalem*. Organisation des Nations unies, 2026. <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-204-situation-gaza-strip-and-west-bank-including-east-jerusalem>.
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). *Près de 15 000 personnes demandent le gel immédiat des loyers au Québec*. 2025. <https://rclalq.qc.ca/2025/10/pres-de-15-000-personnes-demandent-le-gel-immmediat-des-loyers-au-quebec/>.
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). *Protéger les locataires, pas les profits : Le 2e projet de règlement modifiant le Règlement sur les critères de fixation de loyer, encore une réforme à l'envers*. 2025. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/10/Memoire-2e-projet-reglement-fixation-des-loyers-oct-2025.pdf>.
- Rémi Leroux. « Où va-t-on ? » *Revue À bâbord !*, n° 049 (mai 2013). <https://www.ababord.org/Ou-va-t-on>.
- Ross, Claire. « Logement « abordable » : le nouveau programme provincial exclut les personnes à faible revenu ». *Pivot*, 8 février 2022. <https://pivot.quebec/2022/02/08/logement-abordable-le-nouveau-programme-provincial-exclut-les-personnes-a-faible-revenu/>.
- Senneville, Caroline. « Ce qui se cache derrière la grève de la STM ». *Confédération des syndicats nationaux (CSN)*, 2025. <https://www.csn.qc.ca/actualites/ce-qui-se-cache-derriere-la-greve-de-la-stm/>.
- Société canadienne d'hypothèque (SCHL). *Rapport sur le marché locatif - Automne 2024*. 2024. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/fall-2024/rental-market-report-fall-2024-fr.pdf>.
- Statistique Canada. « Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé ». Gouvernement du Canada, 2026. <https://doi.org/10.25318/1810000501-FRA>.

- Statistique Canada. « Prix des loyers demandés, par type d'unité locative et nombre de chambres à coucher, estimations expérimentales ». 2025. <https://doi.org/10.25318/4610009201-FRA>.
- Statistique Canada. « Prix des loyers demandés, par type d'unité locative et nombre de chambres à coucher, estimations expérimentales ». 2025. <https://doi.org/10.25318/4610009201-FRA>.
- Student Accounts. « Fee Calculator - Undergraduate Tuition & Fees ». *McGill University*, s. d. <http://mcgill.ca/student-accounts/tuition-charges/fallwinter-term-tuition-and-fees/undergraduate-fees>.
- Table de concertation sur l'accessibilité universelle des transports collectifs de l'île de Montréal. « Préoccupations du milieu associatif quant à l'implication de firmes privées dans le projet de mutualisation du transport adapté de l'ARTM ». *Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA Montréal)*, 2025. <https://rutamtl.com/3439-2/>.
- The Electoral Commission. *Scottish Independence Referendum : Report on the referendum held on 18 September 2014*. 2014. https://www.electoralcommission.org.uk/sites/default/files/pdf_file/Scottish-independence-referendum-report.pdf.
- Unité du Développement durable. *Empreinte carbone : Rapport des émissions de GES sur la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023*. Université de Montréal, 2023. <https://durable.umontreal.ca/fileadmin/durable/documents/2024-01-rapport-emissions-GES-UdeM.pdf>.
- UTILE. *Enquête PHARE 2021 - Le logement étudiant au Québec*. 2022. https://cdn.prod.website-files.com/671f03f16a9ff0cd1e15782e685e286e0ff3c409b3567b7_63e165b75ec8bcf071660a71_Rapport-PHARE-2021_20230206_avecPT.pdf.
- Wagner, Markus, David Johann, et Sylvia Kritzinger. « Voting at 16: Turnout and the Quality of Vote Choice ». *Electoral Studies* 31, n° 2 (2012): 372-83. <https://doi.org/10.1016/j.electstud.2012.01.007>.